



ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

**RÉSOLUTION 2022-2-AG-R-26**

***Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, proposé par l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Denis Vaugeois***

---

*adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion 2022-2-AG tenue le 23 mars 2022*

VU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 2 de la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec* concernant le cheminement d'un dossier de candidature;

VU la candidature de Denis Vaugeois, historien, éditeur et bâtisseur de plusieurs grandes institutions culturelles québécoises, suggérée par le recteur de l'UQTR à la présidente de l'Université du Québec dans sa correspondance du 4 février 2022;

VU la lettre de la présidente de l'Université du Québec adressée au recteur de l'UQTR en date du 14 février 2022 à l'effet de l'informer que la candidature de Denis Vaugeois répond aux critères de la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa* et qu'elle sera proposée à l'Assemblée des gouverneurs, sous réserve d'une recommandation favorable du conseil d'administration de l'UQTR;

VU l'extrait du procès-verbal 2022-CA692-04.04.03-R7739 du conseil d'administration de l'UQTR, en date du 28 février 2022, à l'effet de recommander à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec à Denis Vaugeois;

Sur la proposition de Vincent Rousson,  
appuyée par Lucie Laflamme,

**IL EST RÉSOLU :**

D'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, proposé par l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Denis Vaugeois, historien, éditeur et bâtisseur de plusieurs grandes institutions culturelles québécoises, afin de reconnaître :

- l'impact exceptionnel de ses réalisations qui ont engendré des retombées importantes au niveau politique, social et culturel, entre autres, avec la mise en place du Plan Vaugeois qui a permis à des centaines de municipalités du Québec de se doter d'une bibliothèque publique;
- la valeur exemplaire de son cheminement marqué par de nombreuses et hautes distinctions, notamment à titre d'officier de l'Ordre national du Québec et membre de l'Ordre du Canada;
- sa contribution remarquable au progrès de la société s'exprimant par une contribution remarquable et unique pour la démocratisation de la culture québécoise et pour la vulgarisation de l'histoire, entre autres, à titre d'éditeur, de consultant pour la maison Larousse et par ses nombreuses et riches publications sur l'histoire;

- la notoriété de ses réalisations, notamment en dotant les Québécois d'une Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre; loi qui a permis aux libraires de toutes les régions du Québec de poursuivre leurs activités et d'offrir aux Québécois un accès à la culture.

**ADOPTÉE**

Le secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André G. Roy', with a stylized flourish at the end.

André G. Roy